



Bulletin de liaison



Sommaire bulletin n° 14 décembre 2018

- Editorial du président	2
- Nouvelles de nos régiments d'active :	
- 1 ^{er} RCH	3
- 4 ^{ème} RCH	3
- 1 ^{er} RCA	4
- Articles historiques :	
- Les conditions de l'armistice 1918	5-9
- Naissance de notre Arme Blindée	10-13
- La bataille de St Valéry en Caux	14-15
Nouvelles de la FCCA et UNABCC : Activités 2018 et projets 2019	16-17
Nouvelles des amicales :	
- 7 ^{ème} RCH	18-19
- 8 ^{ème} RCH	20-21
- 11 ^{ème} RCH	21
- UNACA	22
Rappel cotisations :	22

Editorial

Mes chers camarades,

La parution du bulletin est à chaque fois l'occasion de nous retrouver au travers du bilan de nos activités passées, de la conception des suivantes et de la découverte de la vie de nos amicales. Nous ne dérogerons donc pas à la règle mais cette fois avec un nouveau rédacteur. Christian Bureau après plusieurs années passées en charge de cette responsabilité a décidé de passer la main. Je tiens donc à le remercier en votre nom à tous pour son dévouement et son travail qui nous ont permis de bénéficier d'un lien de qualité. Je remercie aussi chaleureusement les colonels Boscand et Lambert qui ont accepté de reprendre le flambeau. Pour des raisons que vous comprendrez aisément, notre bulletin deviendra annuel.

Comme je l'ai souvent répété, la FCCA a vocation à permettre aux amicales, aux isolés de continuer à faire vivre les valeurs et le patrimoine des régiments dans lesquels ils ont servi et de garder le contact avec l'armée d'active. Après Canjuers et la San Pablo de 2018 au sein du 1 RCA, pour 2019 nous souhaitons à l'occasion de la Saint Georges retrouver la maison mère : l'Ecole de Cavalerie à Saumur avant de préparer pour 2020 un hommage aux chasseurs tombés en juin 1940 à St Valery en Caux. J'espère que vous serez nombreux à répondre à l'un ou l'autre et pourquoi pas aux deux appels lancés.

Parallèlement à ces préparations, je souhaite mener une réflexion avec vos présidents et avec vous sur la pérennité de notre Fédération qui en 2020 atteindra les 10 ans d'existence. Un bilan sur l'atteinte des objectifs de la FCCA et de leur pertinence devra être fait afin de se positionner pour la décennie suivante. Nous n'en sommes pas encore là et dans l'immédiat, je présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2019 et au plaisir de nouvelles rencontres.

Gal D POSTEC
Président de la FCCA

nos régiments d'active



Le colonel Thierry de Courrèges, chef de corps du **1^{er} Régiment de chasseurs**, a pris le commandement de la Force Commander Reserve (FCR), ouvrant ainsi le 32^{ème} mandat de l'opération Daman dans le cadre de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

La cérémonie de transfert d'autorité entre le colonel Frédéric Edel, quittant le commandement, et le colonel de Courrèges. Prenant commandant, était pour la première fois présidée par le major général Stephano Del Col, commandant la FINUL depuis août 2018. Pour l'occasion, plus de 60 autorités militaires, civiles et religieuses étaient présentes.

Au Sud-Liban ce sont donc les hommes et femmes du 1^{er} régiment de chasseurs, renforcés par une compagnie d'infanterie de l'armée finlandaise, qui constituent désormais le principal moyen de réaction de la FINUL, en mesure d'agir au profit de tous les contingents déployés sur l'ensemble de la zone d'action définie par la résolution 1701.



Dans le cadre de l'opération Daman, près de 700 militaires français et une compagnie d'infanterie finlandaise contribuent à la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) en armant une partie de son état-major et la Force Commander Reserve de l'opération. Cette unité de réserve et d'intervention de la FINUL réalise ses missions sur l'ensemble de la zone du Sud-Liban en étroite coopération avec les forces armées libanaises.

Chaque jour, les Casques bleus de la Force Commander Reserve (FCR) effectuent des missions avec les forces armées libanaises. Leur objectif : s'assurer du maintien de la paix dans une région comprise entre le fleuve Litani

et la frontière avec Israël. Au quotidien, il s'agit donc pour nos soldats de se familiariser avec la zone d'opération afin d'être en mesure d'intervenir rapidement en n'importe quel point sur ordre du général commandant la FINUL (Force commander).



C'est parce le **4^{ème} Régiment de chasseurs** est dépositaire des traditions du 4^{ème} Régiment de chasseurs d'Afrique depuis 1970 que la garde à l'étendard, sous les ordres du lieutenant-colonel

Philippe, s'est rendue en Serbie à l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Bien moins connu que celui de la Marne ou de Verdun, le front de Salonique et la victoire de l'armée d'Orient ont pris une part décisive dans le règlement du conflit.

Les 20 et 21 novembre, les Gaulois du 3^{ème} escadron s'entraînent en terrain

libre au sud de Gap. Opposés à un ennemi non conventionnel et embarqués sur leurs AMX 10RC et VBL, ils mettent en œuvre leurs savoir-faire élémentaires pour progresser en sûreté et dominer leurs adversaires. L'exercice se termine par un module spécifiquement conçu pour l'escouade (2 VBL) afin de travailler l'extraction d'un blessé sous le feu à l'aide de Paintball.

Ces deux jours auront été l'occasion pour tous de progresser en vue du prochain départ en opération en 2019.





Ce vendredi 07 décembre, lors de la cérémonie des couleurs régimentaires, le chef de corps du **1^{er} Régiment de Chasseurs d'Afrique** a remis la Médaille de bronze de la Défense Nationale aux chiens Latro, Imbo et Iros de l'élément cynotechnique de détection du 1^{er} RCA.

Après une première marche nocturne de 12,5 kilomètres, la section des engagés volontaires

initiaux de l'adjudant Gaëtan B. s'est rassemblée sur la plage du Débarquement au Dramont au lever du soleil, pour entendre l'évocation de la vie de leur parrain Paul PEZZOLI, courageux jeune soldat décédé à 24 ans peu après avoir participé à la bataille d'Uskub en 1918.

Le vendredi 07 décembre, le 6^{ème} escadron du 1^{er} RCA a célébré la Sainte Barbe, un hommage a été rendu aux sapeurs morts en service sur le camp de Canjuers depuis sa création.

Cette cérémonie a également été l'occasion de décorer le caporal-chef de 1^{ère} classe Roxane V, le brigadier Sophie L, de la médaille d'argent de la Défense Nationale et les chasseurs de 1^{ère} classe Quentin H, et Corentin B, de la médaille de bronze de la Défense Nationale.

Bonne Sainte Barbe !



Pour suivre les activités de nos régiments d'active

1^{er} Chasseurs : <https://www.facebook.com/1erRCH>



4^{ème} Chasseurs : <https://www.facebook.com/pages/4ème-Régiment-De-Chasseurs/112789168781172>

1^{er} Chasseurs d'Afrique : <https://www.facebook.com/1erRCA/>



Conditions de l'armistice 1918

Extraits de la publication du Figaro du 12/12/1918.

Convention entre le maréchal Foch, commandant en chef des armées alliées stipulant au nom des puissances alliées et associées, assisté de l'amiral Weymiss, First Sea Lord, d'une part,

Et M. le sous-secrétaire d'Etat Erzberger, président de la délégation allemande, M. l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire comte von Oberndorff, M. le Général d'état-major von Winterfeld, M. le capitaine de vaisseau Vanslow, munis de pouvoirs réguliers et agissant avec l'agrément du chancelier allemand d'autre part,

Il a été conclu un armistice aux conditions suivantes :

Conditions de l'Armistice conclu avec l'Allemagne

A/- Sur le front d'Occident

I/- Cessation des hostilités, sur terre et dans les airs, six heures après la signature de l'armistice.

II/- Evacuation immédiate des pays envahis : Belgique, France, Luxembourg, ainsi que l'Alsace-Lorraine, réglée de manière à être



réalisée dans un délai de quinze jours à dater de la signature de l'armistice. Les troupes allemandes qui n'auront pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés seront faites prisonnières de guerre. L'occupation par l'ensemble des troupes alliées et des Etats-Unis suivra, dans ces pays, la marche de l'évacuation. Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la note annexe n°1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

III/- Rapatriement, commençant immédiatement et devant être terminé dans un délai de quinze jours, de tous les habitants des pays énumérés ci-dessus (y compris les otages et les prévenus ou condamnés).

IV/- Abandon par les armées allemandes, en bon état :

5000 canons (dont **2500 lourds** et **2500 de campagne**).

25000 mitrailleuses.

3000 minenwerfers.

1700 avions de chasse et de bombardement.

En premier lieu tous les D7 et tous les avions de bombardement de nuit, à livrer sur place aux troupes des Alliés et des Etats-Unis, dans les conditions de détail fixées par la note annexe n°1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

V/- Evacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les armées allemandes.

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des Alliés et des Etats-Unis.

Les troupes des Alliés et des Etats-Unis assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblenze, Cologne) avec, en ces points, des têtes de pont de 30 km de rayon sur la rive droite, et des garnisons tenant également des points stratégiques de la région. Une zone neutre sera réservée sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement aux têtes de pont, et au fleuve, et à 10 km de distance depuis la frontière de Hollande jusqu'à la frontière suisse. L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin, rive gauche et rive droite, sera réglée de façon à être réalisée dans un délai de 16 nouveaux jours, soit 31 jours après la signature de

l'armistice. Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation seront réglés par la note annexe n°1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

VI/- Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, toute évacuation des habitants sera interdite ; il ne sera apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou la propriété des habitants. Personne ne sera poursuivi pour délit de participation à des mesures de guerre antérieures à la signature de l'armistice. Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte.

Les installations militaires de tout nature seront livrées intactes, de même les approvisionnements militaires, vivres, munitions, équipements, qui n'auront pas été emportés dans les délais d'évacuation fixés. Les dépôts de vivres de toute nature, pour la population civile, bétail etc... devront être laissés sur place. Il ne sera prise aucune mesure générale ou d'ordre officiel ayant pour conséquence une dépréciation des établissements industriels ou une réduction dans leur personnel.

VII/- Les voies et moyens de communication de toute nature, voies ferrées, voies navigables, routes ponts, télégraphe, téléphone, ne devront être l'objet d'aucune détérioration. Tout le personnel civil et militaire actuellement utilisé y sera maintenu. *Il sera livré aux Puissances associées : 5000 machines montées et 150000 wagons en bon état de roulement* et pourvus de tous rechange et agrès nécessaires, dans les délais dont le détail est fixé à l'annexe n°2 et dont le total ne devra pas dépasser 31 jours. Il sera également livré *5000 camions automobiles* en bon état, dans un délai de 36 jours.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dans un délai de 31 jours, seront livrés dotés de tout le personnel et matériel affectés organiquement à ce réseau. En outre, le matériel nécessaire à l'exploitation dans les pays de la rive gauche du Rhin, sera laissé sur place.

Tous les approvisionnements en charbon et matières d'entretien, en matériel de voies, de signalisation et d'atelier, seront laissés sur place. Ces approvisionnements seront entretenus par l'Allemagne, en ce qui concerne l'exploitation des voies de communications des pays de la rive gauche du Rhin.

Tous les chalands enlevés aux alliés leur seront rendus, la note annexe n°2 règle le détail de ces mesures.

VIII/- Le Commandement sera tenu de signaler, dans un délai de 48 heures après la signature de l'armistice, toutes les mines ou dispositifs à retard agencés sur les territoires évacués par les troupes allemandes et d'en faciliter les recherches et la destruction. Il signalera également toutes les dispositions nuisibles qui auraient pu être prises (tels qu'empoisonnement ou pollution de sources et puits, etc...), le tout sous peine de représailles.

IX/- Le droit de réquisition sera exercé par les armées des Alliées et des Etats-Unis, dans tous les territoires occupés, sauf règlement de comptes avec qui de droit. L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin, *non compris l'Alsace-Lorraine*, sera à la charge du gouvernement allemand.

X/- Rapatriement immédiat, sans réciprocité, dans des conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre, y compris les prévenus et condamnés, des Alliés et des États-Unis. Les puissances alliées et les Etats-Unis pourront en disposer comme bon leur semblera.

Cette condition annule les conventions antérieures au sujet de l'échange de prisonniers de guerre, y compris celle de juillet 1918, en cours de ratification. Toutefois, le rapatriement des prisonniers de guerre allemands internés en Hollande et en Suisse continuera comme précédemment. Le rapatriement de prisonniers allemands sera réglé à la conclusion des préliminaires de paix.

XI/- Les malades et blessés évacuables laissés sur les territoires évacués par les armées allemandes, seront soignés par du personnel allemand, qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.

B/- Dispositions relatives aux frontières orientales de l'Allemagne.

XII/- Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de *l'Autriche-Hongrie, de la Roumanie, de la Turquie*, doivent rentrer immédiatement dans les frontières de l'Allemagne telles qu'elles étaient au 1^{er} Aout 1914.

Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de la *Russie*, devront également rentrer dans les frontières de l'Allemagne, définies comme ci-dessus, dès que les Alliés jugeront le moment venu, compte-tenu de la situation intérieure de ces territoires.

XIII/- Mise en train immédiate de l'évacuation des troupes allemandes et du rappel de tous les instructeurs prisonniers et agents civils et militaires allemands se trouvant sur les territoires de la Russie dans les limites du 1^{er} août 1914.

XIV/- Cessation immédiate par les troupes allemandes de toutes réquisitions, saisies ou mesures coercitives, en vue de se procurer des ressources à destination de l'Allemagne, en Roumanie et en Russie (dans leurs limites du 1^{er} août 1914).

XV/- *Renonciation au traité de Bucarest et Brest-Litowsk, et traités complémentaires.*

XVI/- *Les Alliés auront libre accès aux territoires évacués par les Allemands, sur les frontières orientales, soit par Dantzig, soit par la Vistule, afin de pouvoir ravitailler les populations dans le but de maintenir l'ordre.*



C/- Dans l'Afrique orientale.

XVII/- *Evacuation de toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale, dans un délai réglé par les Alliés.*

D/- Clauses générales.

XVIII/- *Rapatriement* sans réciprocité dans un délai maximum d'un mois, dans les conditions fixées de détail à fixer de *tous les internés civils*, y compris les otages, les prévenus ou les condamnés appartenant à des puissances alliées ou associées, autres que celles énumérées à l'article III/.

Clauses financières.

XIX/- *Sous réserve de toute revendication et réclamation ultérieure, de la part des Alliés et des États-Unis, réparation des dommages.* Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait par l'ennemi des valeurs publiques pouvant servir aux allemands de gage pour le recouvrement des réparations.

Restitution immédiate de l'encaisse de la Banque nationale de Belgique et en général remise immédiate de tous documents espèces, valeurs (mobilières et fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics dans les pays envahis. *Restitution de l'or russe ou roumain pris par les Allemands ou remis par eux.* Cet or sera pris en charge par les Alliés jusqu'à signature de la paix.

E/- Clauses navales.

XX/- *Cessation immédiate de toute hostilité sur mer et indication précise de l'emplacement et des mouvements des bâtiments allemands.* Avis donné aux neutres de la liberté concédée à la navigation des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées dans toutes les eaux territoriales sans soulever de question de neutralité.

XXI/- *Restitution, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre, des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées au pouvoir des allemands.*

XXII/- *Livraison aux alliés et aux États-Unis de tous les sous-marins* (y compris les croiseurs sous-marins et tous les mouilleurs de mines) actuellement existants, avec leur armement et équipement complet, dans les ports désignés par les Alliés et les États-Unis. Ceux qui ne peuvent pas prendre la mer seront désarmés de personnel et de matériel, et ils devront rester sous la surveillance des Alliés et des États-Unis. Les sous-marins qui sont prêts pour la mer seront préparés à quitter les ports allemands aussitôt que les ordres seront donnés par TSF pour leur voyage au port désigné de la livraison, et le reste le plus tôt possible. Les conditions de cet article seront réalisées dans un délai de 14 jours après la signature de l'armistice.

XXIII/- Les navires de guerre de surface allemands qui seront désignés par les Alliés et les États-Unis seront immédiatement désarmés puis internés dans des ports neutres ou à leur défaut dans des ports alliés désignés par les Alliés et les États-Unis. Ils y demeureront sous la surveillance des Alliés et des États-Unis, des détachements de gardes étant seuls laissés à bord.

La désignation des Alliés portera sur :

6 croiseurs de bataille.

10 cuirassiers d'escadre.

8 croiseurs légers (dont deux mouilleurs de mines).

50 destroyers des types les plus récents.

Tous les autres navires de guerre de surface (y compris ceux de rivière), devront être réunis et complètement désarmés dans les bases navales allemandes désignées par les Alliés et les États-Unis ;

L'armement militaire de tous les navires de la flotte auxiliaire sera débarqué.

Tous les vaisseaux désignés pour être internés seront prêts à quitter les ports allemands 7 jours après la signature de l'armistice. On donnera par TSF les directions pour le voyage.

XXIV/- Droit pour les Alliés et les États-Unis, en dehors des eaux territoriales allemandes de draguer tous les champs de mines et de détruire les obstructions placées par l'Allemagne, dont l'emplacement devra leur être indiqué.

XXV/- *Libre entrée et sortie de la Baltique* par les marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées assurée par l'occupation de tous les forts, ouvrages, batteries, et défenses de tous ordres allemands dans toutes les passes allant du Cattégat à la Baltique, et par le dragage et la destruction de toutes mines ou obstruction dans et hors les eaux territoriales allemandes dont les plans et emplacements exacts seront fournis par l'Allemagne, qui ne pourra soulever aucune question de neutralité.

XXVI/- *Maintien du blocus des puissances alliées et associées dans les conditions actuelles.* – Les navires de commerce allemands trouvés en mer restent sujets à capture. Les Alliés et les États-Unis envisagent le ravitaillement de l'Allemagne pendant l'armistice, dans la mesure reconnue nécessaire.

XXVII/- *Groupement et immobilisation dans les bases allemandes désignées par les Alliés et les États-Unis de toutes les forces aériennes.*

XXVIII/- *Abandon par l'Allemagne* sur place et intacts, de tout le matériel de port et de navigation fluviale, de tous les navires de commerce, remorqueurs, chalands, de tous les appareils, matériels et approvisionnements de toutes natures, en évacuant la côte et les ports belges.

XXIX/- *Evacuation de tous les ports de la mer Noire par l'Allemagne, et remise aux Alliés et aux États-Unis, de tous les bâtiments de guerre russes saisis par les Allemands dans la mer Noire.* – Libération de tous les navires de commerce neutres saisis ; - remise de tout le matériel de guerre ou autre, saisi dans ces ports, - et abandon du matériel allemand énuméré à la clause 28.

XXX/- *Restitution, sans réciprocité, dans des ports désignés par les Alliés et les États-Unis de tous les navires de commerce* appartenant aux puissances alliées et associées actuellement au pouvoir de l'Allemagne.

XXXI/- Interdiction de toute destruction des navires ou de matériel avant évacuation, livraison ou restitution.

XXXII/- Le gouvernement allemand notifiera formellement à tous les gouvernements neutres et en particulier, aux gouvernements de Norvège, de Suède, du Danemark et de la Hollande, que toutes les restrictions imposées au trafic de leurs bâtiments avec les puissances alliées et associées, soit par le gouvernement allemand lui-même, soit par des entreprises allemandes privées, soit en retour de concession définies, comme l'exportation de matériaux de construction navale ou non, sont immédiatement annulées.

XXXIII/- Aucun transfert de navires marchands allemands de toute espèce sous un pavillon neutre quelconque ne pourra avoir lieu après la signature de l'armistice.

F/- Durée de l'armistice.

XXXIV/- La durée de l'armistice est fixée à 36 jours avec faculté de prolongation.

Au cours de cette durée, l'armistice peut, si les clauses ne sont pas exécutées, être dénoncé par l'une des parties contractantes qui devra en donner le préavis 48 heures à l'avance. Il est entendu que l'exécution des articles III et XXVIII ne donnera lieu à aucune dénonciation de l'armistice pour insuffisance d'exécution dans les délais voulus que dans le cas d'une exécution malintentionnée.

Pour assurer dans les meilleures conditions l'exécution de la présente convention, *le principe d'une commission d'armistice internationale permanente est admis*. Cette commission fonctionnera sous la haute autorité du commandement en chef militaire et naval des armées alliées.

Le présent armistice a été signé le 11 novembre 1918 à 5 heures (cinq heures) heure française.

Signé : FOCH
WEYMISS, amiral

ERZBERGER
OBERNDORFF
WINTERFELD
VANSLOW



Tableau de la signature de l'Armistice

NAISSANCE DE NOTRE ARME BLINDÉE

A l'occasion de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la première attaque des chars français, il est particulièrement opportun de rappeler que notre arme blindée s'est forgée au cours de la Première Guerre mondiale, à partir de deux expériences qui, malheureusement, devront attendre 1942, après l'effondrement de 1940, pour se fondre ensemble.

Ces deux expériences, celle des automitrailleuses et autocanons, et celle des chars d'assaut, sont d'importance très inégale sur le Front de l'Ouest, entre 1914 et 1918.

L'expérience des automitrailleuses et des autocanons

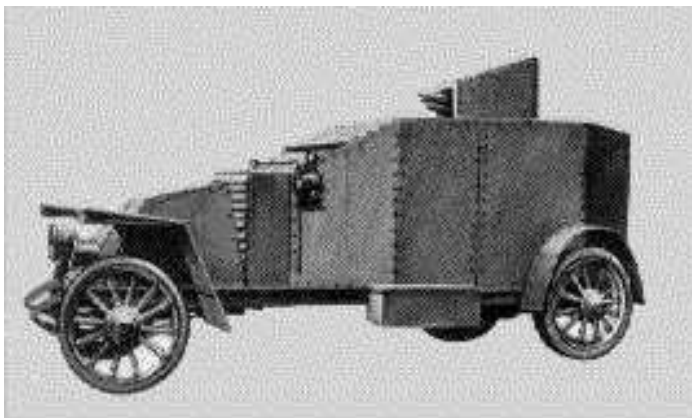
L'idée d'installer une arme collective sur une automobile à roues, elle-même plus ou moins protégée par un blindage, a germé dans l'esprit d'un certain nombre d'inventeurs, d'ingénieurs, de militaires et de constructeurs, dans le courant de la décennie qui a précédé l'éclatement du conflit.

De sorte que l'on trouve quelques automitrailleuses, fabriqués avec les moyens du bord, au niveau du 1er et du 2ème corps de cavalerie, voire dans certaines divisions de cavalerie, au tout début de la guerre, lors des batailles entre la Belgique et la Marne. A la même époque, on en remarque quelques-unes aussi dans les places du Havre et de Calais, ainsi qu'au sein du corps de spahis auxiliaires algériens du colonel du Jonchay (engagements entre Lille et Dunkerque). En fait, c'est surtout l'apparition des « Torpilleurs à roulettes » qui retient l'attention. Il s'agit de la mise sur pied, avec une majorité de personnel venant de la marine nationale, de groupes mixtes d'automitrailleuses et autocanons, au total 17 puis, plus tard, 18. Ces groupes mixtes participent aux combats dans la région de Douai et de Lille, dans les Flandres, et, d'une façon générale, à la « course à la mer du Nord ».

De 1915 à 1917, le front étant devenu continu et relativement stable, ces groupes mixtes, outre les missions de liaison et de protection, sont cantonnés dans des missions fastidieuses de défense contre les avions. Toutefois, en février 1916, le personnel de la marine nationale rejoint son armée. Les groupes mixtes sont alors formés par le seul personnel de l'armée de terre. Brièvement rattachés à l'artillerie, ils sont intégrés dans la cavalerie au mois de juin de la même année. Par ailleurs, les canons de 37 mm TR sont remplacés par des canons de 37 mm semi-automatique/SA et les mitrailleuses Saint-Etienne par des mitrailleuses Hotchkiss.

En 1918, les groupes mixtes reprennent du service actif. Ils sont prélevés sur les divisions de cavalerie et regroupés au niveau des deux corps de cavalerie pour participer, dans le cadre de la reprise de la guerre de mouvements :

- tout d'abord, à l'action retardatrice contre l'assaut allemand sur Noyon, Montdidier et Amiens (mars/avril), et entre Aisne et Marne (mai/juin) ;
- ensuite, à la contre-offensive des Alliés entre Aisne et Marne (juillet), en Champagne et Argonne (septembre/octobre) et dans les Flandres (octobre/novembre).



Automitrailleuse Peugeot et auto canon Renault

Au total, force est de constater que la part prise par la cavalerie motorisée/blindée dans les opérations au cours de la Première Guerre mondiale, est relativement secondaire, à cause non seulement de ses moyens très réduits et peu efficaces, mais également de la longue période de blocage de la guerre de mouvements et de l'inévitable nécessité de « découvrir le mouvement en marchant ». Pour autant, avec le recul du temps, on distingue parfaitement les

prolongements de cette expérience dans les futurs régiments d'automitrailleuses, divisions de cavalerie mixtes et divisions légères mécaniques des années trente.

L'expérience des chars d'assaut

Si le rôle des automitrailleuses et des autocanons peut être considéré comme ayant été relativement marginal, mais non dénué d'avenir, celui des chars d'assaut fut, sans exagérer, déterminant dans le succès des attaques menées par l'infanterie, au cours de la dernière année de la guerre. Par suite, la combinaison de la « Reine des batailles » et de « l'Artillerie spéciale » fut donc décisive dans l'offensive générale de l'été et de l'automne de 1918.

La genèse matérielle et organisationnelle est suffisamment connue pour ne pas devoir y revenir ici. Il suffit de souligner, une fois de plus, l'impulsion donnée par le colonel puis général Estienne pour sortir de l'ornière opérationnelle, tout en dépassant les contradictions engendrées par la rivalité des services et des industriels (et donc à la fabrication en série de deux engins concurrents et relativement médiocres : le char Schneider et le char Saint-Chamond) mais en utilisant au mieux l'esprit d'entreprise et les capacités industrielles des firmes Renault, Berliet et Forges et Chantiers de la Méditerranée (et donc, en tout premier lieu, la fabrication en très grande série du char Renault FT 17, efficace dans son emploi et exporté dans le monde entier). En revanche, il s'agit ici de rappeler, de manière succincte mais exhaustive, le rôle opérationnel déterminant joué par les chars d'assaut français. A cet effet, il faut distinguer quatre phases : l'année d'apprentissage (1917), la bataille défensive (avril/juillet 1918), la contre-offensive française (juillet 1918) et l'offensive générale (août/novembre 1918).

L'année d'apprentissage (1917)

On sait que le premier engagement des chars d'assaut français, le **16 avril 1917**, dans la région de **Berry-au-Bac**, est une dramatique épreuve, pour ne pas parler d'échec opérationnel. Le groupement Bossut (AS 2, 4, 5, 6 et 9, soit 82 chars Schneider), entre l'Aisne et La Miette, ne parvient pas, avec l'infanterie, à entamer profondément les lignes adverses et à porter le front sur la ligne fixée. Il subit de très lourdes pertes (environ la moitié des chars). L'ennemi réussit à rétablir de solides positions. Quant au groupement Chaubes (AS 3, 7 et 8, soit 50 chars Schneider), à l'ouest de La Miette, il est bloqué sur le terrain par l'artillerie allemande, peu après avoir débouché. Il subit également des pertes significatives. Absence de surprise, terrain difficile, inexpérience des équipages, vulnérabilité des fantassins d'accompagnement, efficacité de l'artillerie et des mitrailleuses allemandes, etc. sont les causes de cet échec qui, sur le coup, n'incite aucunement à poursuivre l'expérience de l'artillerie spéciale.



Char Schneider.

Le **5 mai 1917**, le groupement (AS 1 et 10 Schneider, et 31 et 32 (ou 33) Saint-Chamond), qui, le 16 avril 1917, aurait dû être engagé vers le massif de Moronvillers, en Champagne, appuie l'attaque lancée vers le **moulin de Laffaux**, notamment par les cuirassiers devenus fantassins. Ce n'est pas un plein succès, tant s'en faut, mais, si le manque de fiabilité des engins se confirme et les pertes (matérielles et humaines) sont toujours trop lourdes, la capacité offensive des chars d'assaut s'affirme sur le terrain.

Le **23 octobre 1917**, après six mois d'entraînement intensif au camp de Champlieu, l'attaque du plateau de **La Malmaison**, immédiatement à l'est du moulin de Laffaux, apporte une nouvelle preuve de l'efficacité de la nouvelle arme. En effet, le groupement constitué (AS Schneider 8, 11 et 12, AS Saint-Chamond 31 et 32 ou 33) atteint tous ses objectifs (moulin de Laffaux et fort de La Malmaison) avant que l'adversaire ait pu réagir. Les positions atteintes sont tenues solidement par l'infanterie. Il y a de nombreux prisonniers et l'effet moral produit par les chars est considérable. Grâce à ce brillant succès sur le Chemin des Dames, l'opinion se retourne en faveur de l'Artillerie spéciale et des crédits sont assurés pour poursuivre l'expérience, en particulier pour mener à bien la fabrication en grande série du char FT 17 et mettre sur pied de nombreux bataillons de chars légers d'accompagnement d'infanterie.

La bataille défensive (avril/juillet 1918)

Arrive la grande offensive allemande du 21 mars 1918. Tous les chars dont dispose l'Artillerie d'assaut sont acheminés vers le front des 1^{ère} et 3^{ème} armées. Au bois Sénecat, à Grivesnes (et) à Sauvilliers-Mongival, à Cantigny, les Schneider et les Saint-Chamond entraînent une infanterie ardente qui réoccupe les positions perdues.



Char Saint Chamond



Char Renault FT 17

Le **27 mai**, au moment où déferle le flot allemand entre Soissons et Reims, le commandement dispose des premières unités de chars Renault. Il les affecte à la défense de la forêt de Villers-Cotterets. Du **31 mai au 15 juin**, dans plus de vingt contre-attaques, elles interviennent seules, avec succès. A peine débarquées, elles poussent des charges furieuses contre les ravins de Ploisy et de Chazelle, bousculant l'ennemi, réagissant avec vigueur à chacune de ses attaques. A Coroy, à la ferme de Vertefeuille, à Faverolles, à Coeuvre et Vaisery, à Troesnes, les chars d'assaut apparaissent aux points menacés et interdisent aux Allemands l'accès de la forêt.

Le **11 juin**, tous les Schneider et Saint-Chamond (disponibles) rassemblés par un véritable tour de force en moins de douze heures, au sud de Montdidier, précèdent les divisions du général Mangin dans une contre-attaque dont la violence imprévue, brise au prix de sanglants sacrifices la ruée allemande en direction de Paris.

De plus en plus s'affirme la valeur offensive de l'Artillerie d'assaut. La voici devenue l'arme de premier plan sur laquelle on compte essentiellement pour opérer par surprise la rupture du front ennemi.

La contre-offensive française (juillet 1918)

Le 17 juillet, le dispositif français est le suivant :

- 10^{ème} armée (sud de l'Aisne et forêt de Retz) : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} bataillon de chars légers (BCL) du 501^{ème} régiment d'artillerie spéciale (RAS), groupements Schneider 1, 3, 4 et 6, et groupement Saint-Chamond 12 ;
- 6^{ème} armée (sud de la forêt de Retz et Ourcq) : 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} BCL du 503^{ème} RAS, et groupement Saint-Chamond 13 ;
- 9^{ème} armée (sud de la Marne) : 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} BCL DU 502^{ème} RAS, et groupement Schneider 2.

Le 18 juillet, l'attaque française de l'ouest vers l'est prend de flanc les forces allemandes engagées du nord vers le sud. Elle se poursuit jusqu'au 26 juillet et oblige l'ennemi à reculer en catastrophe vers l'Aisne. La poche de Château-Thierry est vidée. C'est un immense succès.

L'offensive générale des Alliés (août/novembre 1918)

Le 8 août, l'offensive franco-britannique de Picardie démarre. Y participent

- à la 1ère armée, le 9ème BCL (503ème RAS), le 11ème BCL (504ème RAS) et le groupement Schneider 2 ;
- à la 3ème armée, le 10ème BCL (504ème RAS) ;

Le 10 août, la route de Roye est nettoyée.

Du 20 août au 17 septembre, la 10ème armée va employer le 502ème RAS (4ème, 5ème et 6ème BCL), le 503ème RAS (7ème, 8ème et 9ème BCL), le 12ème BCL (504ème RAS), le groupement Schneider 2 et le groupement Saint-Chamond 13 sur le Chemin des Dames au nord de Soissons, notamment sur la route de Soissons à Maubeuge, au moulin de Laffaux, à Margival, Vauxhaillon et Nampcel. L'ennemi est délogé de cette position stratégique.

Pendant ce temps, les 12 et 13 septembre, l'armée américaine réduit le saillant de Saint-Mihiel avec le 505ème RAS (13ème, 14ème et 15ème BCL), le groupement Schneider 4 et le groupement Saint-Chamond 11.

A partir du 26 septembre, la 1ère armée américaine et la 4ème armée française attaquent vers le nord, de part et d'autre de l'Argonne, la première avec le 505ème RAS (13ème, 14ème et 15ème BCL), le 17ème BCL (506ème RAS), le groupement Schneider 4 et le groupement Saint-Chamond 11 ; la seconde, avec le 501ème RAS (1er, 2ème et 3ème BCL), le 504ème RAS (10ème et 11ème BCL, sans le 12ème), 505ème RAS (13ème, 14ème et 15ème BCL) et 506ème RAS (16ème et 18ème BCL), et les groupements Schneider 1 et 3. En Champagne, Saint-Etienne-à-Arnes est atteint le 5 octobre, tandis qu'en Argonne, Romagne l'est le 9 octobre. Au cours de ces batailles, les pertes des équipages de chars s'élèvent à 60%.

Puis, l'Artillerie spéciale alimente la bataille des Flandres avec le 1er BCL (501ème RAS), le 7ème BCL (503ème RAS), le 12ème BCL (504ème RAS) et le groupement Saint-Chamond 12, vers Thielt et Gand. Le 2 novembre, la boucle de l'Escaut est nettoyée.

Simultanément, l'Artillerie d'assaut participe à la percée de la Hunding Stellung avec le 502ème RAS (4ème, 5ème et 6ème BCL) et le 507ème RAS (19ème, 20ème et 21ème BCL). Le 26 octobre, les positions fortifiées au nord de Ribemont (canal de l'Oise à la Sambre) sont conquises. Celles à l'est de Sissonne le sont le 30 octobre. Débordé sur ses ailes, l'ennemi décroche.

Conclusion

Au cours de la campagne, les chars Schneider et Saint-Chamond ont participé à 1 064 engagements, et les chars Renault FT 17 à 3 292. 308 chars Schneider et Saint-Chamond, et 440 chars Renault FT 17 furent détruits ; Les pertes en personnel atteignirent 102 officiers, 145 sous-officiers, 656 brigadiers et canonniers.

Le bref récit des combats ci-dessus montre le rôle déterminant joué par les chars d'assaut dans la marche vers la victoire au cours des derniers mois de la guerre. Des enseignements seront tirés de cette extraordinaire expérience. Les uns seront fructueux, d'autres beaucoup moins. En tous cas, ils serviront à bâtir l'avenir de nos forces au cours des années vingt et trente, que ce soit au sein des « chars de combat » ou de la « cavalerie ». Le drame de 1940 sera le révélateur des graves erreurs commises. Il faudra malheureusement payer ce prix pour que triomphe, en 1942, le bon sens avec la création de l'arme blindée cavalerie.

Général (2S) Jacques Maillard



L'Agonie de Saint-Valéry en Caux

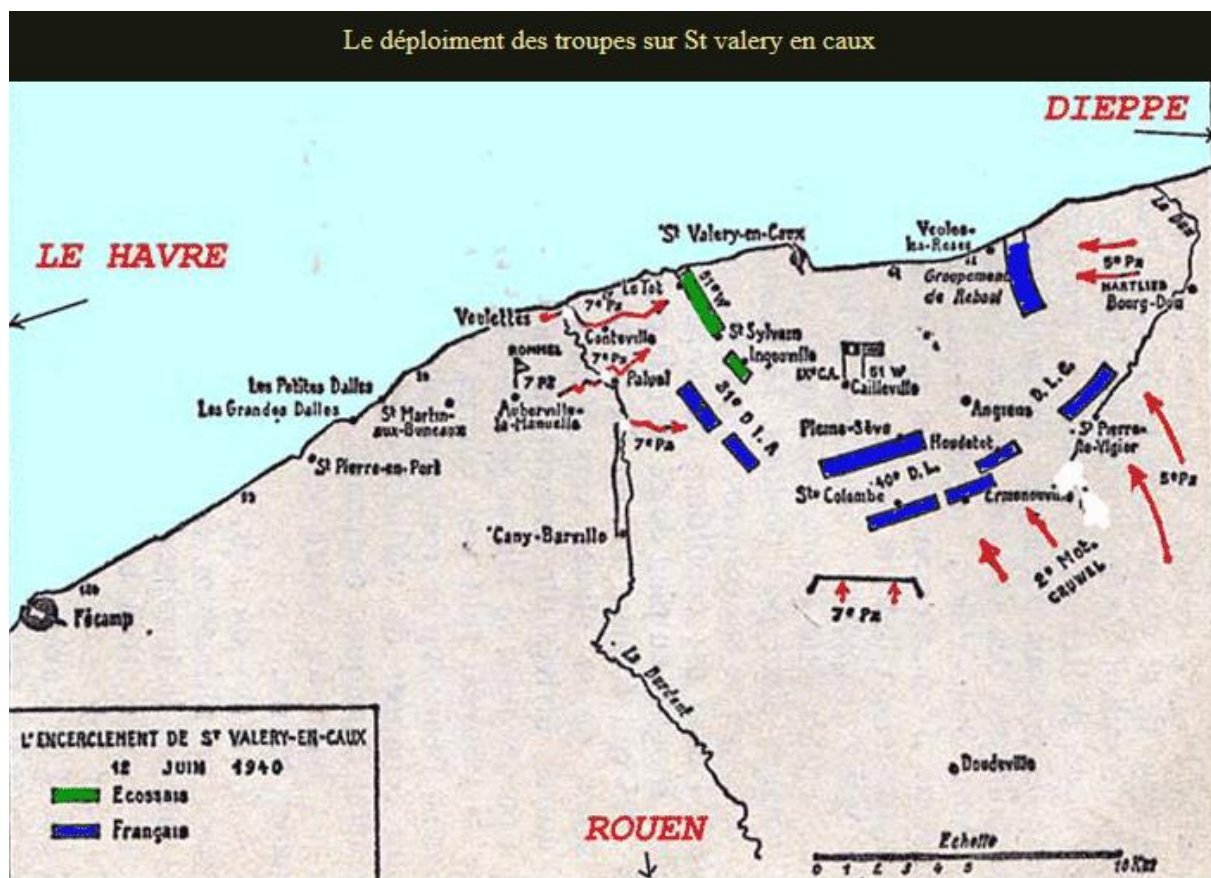
Il y a 78 ans, le 12 juin 1940, à Saint-Valéry en Caux, côte à côte, des soldats britanniques et des soldats français se battaient avec un héroïsme exceptionnel. Beaucoup tombaient, tués ou blessés. Parmi eux hélas, il y avait des civils, habitants de Saint-Valéry en Caux et de la région.

Encerclés, écrasés sous les bombes et les obus, les soldats tentaient désespérément de s'échapper de l'encerclement infernal qu'avait réalisé la 7^{ème} Panzer division du général Rommel.

Ces combats furent malheureux et les soldats qui ne purent embarquer prirent le douloureux chemin de la captivité.

Ainsi se terminait pour eux la campagne de mai-juin 40, où le 12^{ème} Chasseurs comme le 11^{ème} Cuirassiers, comme beaucoup d'autres unités britanniques et françaises firent preuve d'un courage remarquable, d'une discipline exemplaire, d'une volonté farouche, utilisant au mieux les moyens militaires hélas insuffisants dont ils étaient équipés.

Le général Rommel, l'ennemi du moment, vainqueur provisoire, rendit hommage à la bravoure de ces soldats.



Regardons le 12^{ème} Chasseurs, il a quitté à cheval la région de Sedan le 10 mai 1940. Au prix de lourdes pertes, les cavaliers ont mené la vie dure à l'envahisseur de Libramont en Belgique jusqu'à Saint-Valéry en Caux, menant un combat retardateur qui fit même l'admiration de l'adversaire allemand. Je cite le général allemand Stulpnagel s'adressant à un officier du 12^{ème} Chasseurs prisonnier à Saint-Valéry en Caux : « Je tiens à vous dire que vos cavaliers se sont admirablement bien battus. Si pour eux le même sort que le vôtre les attend, dites-leur un jour de ma part toute l'admiration que j'ai pour eux ; ils sont dignes d'être des cavaliers. »

Voyons la chronologie des événements : dès le 11 mai, il est engagé en Belgique, mais devant la puissance des Stukas et des chars de Rommel et de Guderian il se replie sur ordre vers le sud. Il livre un combat très dur, le 14 mai, à une quinzaine de kilomètres de Sedan et prend position sur l'Aisne dans la région de Vouziers.

Il est en train de fortifier sa position lorsqu'il reçoit l'ordre de gagner la Somme entre Abbeville et la mer. Le régiment à cheval parcourt 270 kilomètres en trois jours, jusqu'à Senlis, ce qui est un véritable tour de

force réalisé grâce à la qualité de son instruction et de son entraînement, de ses chefs qui cultivent en toute occasions « l'esprit chasseur » cher au maréchal Lyautey : « esprit d'équipe, la rapidité dans l'exécution, des gens qui pigent et qui galopent ; c'est le dévouement absolu qui sait aller lorsqu'il le faut jusqu'au sacrifice ».

C'est en camion qu'il termine son déplacement. Il combat sur la Somme les 28, 29 et 30 mai, toujours contre les chars de Rommel. Placé en réserve il se reconstitue et se repose tant bien que mal du 31 mai au 5 juin pendant que plus au nord se déroule la dramatique opération Dynamo à Dunkerque.

Le 7 et 8 juin il combat sur la Bresle, 20 kilomètres au sud-ouest de la Somme. Le 9 juin, le régiment se replie à hauteur de la forêt de Saint-Saëns. Dans la nuit du 10 au 11 juin, il reçoit l'ordre de gagner la région de Saint-Valéry en Caux dans l'espoir d'embarquer et de rejoindre l'Angleterre.

Le 11 juin les rescapés du régiment sont ainsi répartis autour de Saint-Valéry :

- Le 1^{er} escadron à Veules-les-Roses,
- Le 2^{ème} escadron à Ermenonville,
- Les 3^{ème} et 4^{ème} escadrons à Ste Colombe.



Major General Fortune with Rommel at St Valery (IWM Photo).

One of the most senior British Officers to be captured during the war, he was knighted by King George VI in 1945, for his continued resistance to the Germans and services to his fellow POWs.

La progression allemande a été rapide et les unités de Rommel ont enfermé dans la zone de Saint-Valéry les restes du 9^{ème} Corps d'armée du général Ihler et de ses 4 divisions, 2 de cavalerie et 2 d'Infanterie, ainsi que la division écossaise du général Fortune.

Les combats font rage toute la journée du 11 juin, Saint-Valéry écrasé sous les bombes est en flammes et en ruines. Les allemands ont atteint la mer, interdisant tout espoir d'embarquement. Les escadrons du 12 combattent vaillamment notamment à Ermenonville, Ste-Colombe et Veules-les-Roses. Fusils mitrailleurs contre les chars !

La mort dans l'âme, le général Ihler donne l'ordre de « cessez le feu » le 12 juin à 8 heures du matin. Durant cette matinée dramatique, le général Berniquet commandant la 2^{ème} DLC, mortellement blessé, rend l'âme, cependant qu'au cours d'une ultime réunion avec son PC le colonel Labouche, commandant le 11^{ème} Cuirassiers est tué avec 9 de ses officiers ainsi que le lieutenant Dorange, officier de liaison du 12^{ème} Chasseurs qui avait été détaché auprès de lui.

Accablés, effondrés, les Écossais et les Français prennent le chemin de la captivité mais ce dur chemin ils peuvent le prendre la tête haute. En effet les soldats britanniques de la 51^{ème} division écossaise du général Fortune, les soldats français du général Ihler ont tout perdu certes mais leur honneur est sauf !

Chef d'escadrons Paul Lemaire, président de l'amicale du 12^{ème} Chasseurs.

GÉNÉRAL DE DIVISION IHLER



Photographie du Général de Division MARCEL IHLER, 7 2000 - 1975. Il fut nommé Général de Brigade en 1935, puis Général de Division en 1938, puis Général de Corps d'Armée en 1940. Il était Commandant de la Légion d'Honneur. La photographie de la reproduction est issue de service mobile 1933 avec sujet torse. Il est en compagnie du Général de Division.



Général André BERNIQUET



Insigne de la 51^{ème} Highlands division



Fédération des Chasseurs et des Chasseurs d'Afrique de la Cavalerie Blindée

1/- Bilan 2018

CA FCCA du 9 février 2018 : malgré une participation réduite en raison des difficultés de circulation (neige), le programme de l'année a été établi et la transmission de la fonction de trésorier réalisée au mieux.

Canjuers les 11 et 12 mai : l'ensemble du programme prévu a été réalisé, à la satisfaction de tous les participants (37 personnes de la FCCA) : visites à Fréjus du Mémorial d'Indochine et du musée des Troupes de Marines, suivies d'un dîner de cohésion à Draguignan et le lendemain cérémonies, dépôts de gerbes et prise d'arme au 1^{er} RCA de Canjuers avec un excellent accueil du 1RCA et de son chef de corps le colonel de Kermainguy auquel le général Postec a remis un cadeau de la part de la FCCA. Bonne participation de certaines amicales (surtout du 11^{ème} RCH), participation de quelques isolés du 4 RCA notamment et du 1 RCH mais absence, ou participation réduite de nombre d'autres amicales (à l'exception du 2 RCA) aux activités FCCA. L'UNACA était présente aux cérémonies du 12 mai.

2/- Nouvelles des amicales

Le président du 6^{ème} RCA, Monsieur Gonguet, a été joint au téléphone par le colonel Lambert, va tenir prochainement son AG et en enverra le compte-rendu.

Adhésion de l'amicale des anciens du 4^{ème} Chasseurs en suspens, après l'intention exprimée par le Colonel Jeanny de rejoindre la fédération et le silence radio qui a suivi l'envoi de la documentation permettant d'officialiser leur adhésion.

L'UNACA en liaison avec l'amicale du 12 RCH a organisé une cérémonie à FLOING avec le 1^{er} RCA début septembre.

3/- Fonctionnement interne fédération

Le rédacteur en chef de notre bulletin FCCA ayant demandé à être relevé de cette charge, le vice-président colonel Boscand et le secrétaire colonel Lambert ont décidé de reprendre ce travail, au moins pour les prochains numéros.

Pour le suivi des adhérents individuels, le secrétaire leur adressera comme précédemment un courrier de vœux transmis avec le bulletin de janvier, accompagné d'un courrier de rappel de cotisation, et le Trésorier fera le point des cotisations reçues en milieu d'année.

5/- Prévision AG FCCA et activités 2019

Pour limiter les frais et les déplacements, il est décidé de regrouper en 2019 en une seule réunion le CA et l'AG et de faire ces réunions à l'occasion de la **Saint-Georges à Saumur (24 avril 2019)** à laquelle la FCCA s'associera au titre de son activité majeure 2019.

Le programme pourrait être le suivant (à confirmer) :

La veille de la prise d'arme, donc **le 23 avril** :

Rendez-vous au Musée des Blindés vers 14h00,
Conférence sur les Chasseurs d'Afrique (si conférencier disponible) et visite du Musée,
Assemblée générale,
Dîner de cohésion ;

Le lendemain suivi des activités organisées par l'UNABCC (cérémonie religieuse, dépôts de gerbes, prise d'arme, cocktail et lunch).

6/- Projets activités 2020

En 2020 dans le cadre du 80^{ème} anniversaire des combats de Saint Valéry en Caux, il est proposé que la FCCA organise avec l'amicale du 12^{ème} Chasseurs une cérémonie de commémoration.

Le général Postec écrira au commandant Lemaire, président de l'amicale du 12^{ème} Chasseurs pour lui demander de nous communiquer la date de cet évènement (le samedi 13 juin 2020 ?) et lui proposer d'organiser une réunion de travail sur le sujet début 2019, tout en prenant d'ici là les contacts en vue de préparer les courriers officiels pour demander :

- La participation en armes d'un détachement du 1^{er} Chasseurs,
- La participation de l'étendard avec garde du 1^{er} Chasseurs avec C1 ou C2,
- La participation de l'étendard du 12^{ème} Chasseurs

7/- Bulletin FCCA

Pour le prochain bulletin, le colonel Lambert va solliciter les présidents d'amicales pour obtenir des articles historiques ou d'intérêt militaire pour nos anciens. Il est prévu de demander :

- Un article au président du 11^{ème} Chasseurs sur son remarquable musée de Vesoul,
- Un article au président du 12^{ème} Chasseurs sur les combats de saint-Valéry en Caux le 11 et 12 juin 1940,
- La transcription des conditions de l'armistice signé le 11 novembre 1918,
- À tous les secrétaires d'amicales un résumé de leurs activités 2018, avec illustrations, pour environ ½ page par amicale.

Pour les nouvelles des régiments d'actives, que les officiers communications transmettaient régulièrement, il est proposé de se reporter à la revue Avenir et Tradition avec laquelle notre publication faisait double emploi sur ce sujet, et de rappeler à tous nos membres l'intérêt de s'abonner à cette revue pour suivre l'actualité des activités des régiments de cavalerie.

8/- Avenir de la FCCA

Depuis sa création à Saumur en 2011 la FCCA a réussi à organiser chaque année des activités majeures, notamment à l'occasion des commémorations des grandes batailles de 14-18. Malgré ce très important travail fourni par le bureau, la plupart des amicales ont assez peu participé régulièrement à ces activités, à une ou deux exceptions notables, qui ont permis d'avoir cependant, jusqu'à présent, un nombre acceptable de participants.

Les amicales des régiments d'active n'ont pas rejoint la FCCA, à l'exception du 1^{er} Chasseurs mais qui ne participe pas plus à nos activités. Il semble que, contrairement à un espoir formulé par un grand ancien il y a quelques années, les amicales des régiments d'actives qui devaient avoir un recrutement régulier et beaucoup plus jeune, ont également du mal à recruter. Les jeunes générations semblent se désintéresser de l'associatif.

La viabilité et la pérennité du concept de fédération se pose donc pour l'avenir.

Colonel Francis Lambert
SG/ FCCA



Amicale du 7^{ème} Chasseurs

Inauguration du « Mémorial des régiments » à la citadelle d'Arras, 9 juin 2018

Construite par Vauban sous Louis XIV vers 1670, la citadelle d'Arras est devenue civile en 2009. En hommage aux régiments et à leurs hommes qui ont tenu garnison dans la citadelle, la Communauté Urbaine d'Arras a réalisé un ensemble de plaques mémorielles porte Dauphine. Initié en 2014, ce lieu a été réalisé afin de garder intacte la mémoire des régiments qui ont servi dans cette citadelle et de leur proposer un lieu de recueillement commun en hommage à leurs morts. Ces 4 régiments sont les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Génie (1814-1939) le 16^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied (1946-1964), le 7^{ème} Régiment de Chasseurs (1964-1993) et le 601^{ème} Régiment de Circulation Routière (1994-2009).

Après la levée des couleurs, à chaque dévoilement de plaque un bref historique a été lu et une musique ou sonnerie caractéristique du régiment a été diffusée. Le lieu a été baptisé « mémorial des régiments » par le préfet du Pas-de-Calais et les autorités locales. Une foule nombreuse composée d'élus de la communauté urbaine et de représentants des associations locales, a assisté à cette inauguration, deux délégations du 3^{ème} Génie de Charleville et du 16^{ème} Bataillon de Chasseurs de Bitche se sont également déplacées.

Le comité d'entente des anciens combattants, victimes de guerres et des sociétés patriotiques d'Arras très impliqué dans l'étude et la réalisation de ce mémorial, a fait part de sa satisfaction pour cette réalisation très réussie.



Les officiels et les élus.



Les porte-drapeaux entourent le mémorial.



Des membres de l'amicale du 7^{ème} Chasseurs.

Le colonel (er) Marc BARAN président de l'amicale du 7^{ème} Chasseurs et secrétaire du comité d'entente des anciens combattants, victimes de guerre et sociétés patriotiques d'Arras.

Journées Européennes du Patrimoine à Arras

Les 15 et 16 septembre dernier, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, en liaison avec la Communauté Urbaine d'Arras, notre salle de traditions a ouvert ses portes à 380 visiteurs.

Le samedi 15, l'accueil a été assuré par les majors Maury et Labroy et les maréchaux-des-logis Gosselin et Lemaitre, ils ont dénombré 82 visiteurs.

Le dimanche 16, l'accueil a été assuré par le colonel Baran, les majors Mériel et Sébert et par le chasseur Billet pour 298 visiteurs, souvent surpris et intéressés par l'existence de ce lieu.

A cette occasion des anciens (5) du régiment, non membres de l'amicale se sont manifestés, il leur a été remis un bulletin d'inscription... (À suivre).

Le beau temps a largement contribué au succès de ces journées.



Colonel (er) Marc BARAN, président de l'amicale du 7^{ème} Chasseurs.

Assemblée générale du 7^{ème} Chasseurs 16-17 juin 2018.

Les 16 et 17 juin 2018, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la dissolution du régiment (officiellement le 30 juin 1993), l'amicale a organisé son rassemblement sur 2 jours.

Samedi 16 : visite de l'exposition Napoléon au musée St-Vaast d'Arras, visite du musée de la Grande Guerre à Souchez, cérémonie religieuse, dépôt de gerbes au mémorial des régiments de la citadelle, cocktail dînatoire dans la salle des chefs.



Dimanche 17 : assemblée générale, visite de la salle de traditions, repas festif à Anzin St Aubin.

En plus des participants habituels (dont 3 anciens chefs de corps, les généraux de Bressy du Guast, Durieux et d'Astorg) et des autorités invitées pour la circonstance, ces deux journées ont permis de retrouver quelques anciens venus de loin et perdus de vues depuis 20 ans. Même si la participation (40 personnes) a été en dessous de ce qui était escompté, ceux qui sont venus ne l'ont pas regretté.

Colonel (er) Marc BARAN, président de l'amicale du 7^{ème} Chasseurs.



Amicale du 8^{ème} Chasseurs

1/- Activités 2017 et 2018.

- La réfection du monument aux morts du 8^{ème} Chasseurs est terminée. Le président a envoyé des courriers de remerciements à la mairie d'Orléans, au département du Loiret, à la Fédération des Chasseurs et des Chasseurs d'Afrique, au Souvenir Français, à l'AOR Loiret et au Colonel Lefort.
- L'amicale a participé à l'assemblée générale de la FCCA le 7/10/2017 à l'Ecole militaire à Paris, et aux journées de la Cavalerie à Paris et notamment à l'AG/UNABCC le 7 octobre 2017 et à la messe de la Cavalerie à Saint-Louis des Invalides le 8/10/17.
- Le jour de la Saint-Georges du 12^{ème} Cuirassiers à Olivet le 20 avril 2018, notre amicale a participé et déposé une gerbe au pied du monument aux morts après lecture de l'ordre du jour, en présence d'un peloton d'honneur du 12^e RC, des porte-drapeaux, et des personnalités présentes. Le général de Corps d'Armée d'Anselme, président de l'Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie, et président de la Fédération de Cuirassiers, et le colonel Antonioz, Chef de Corps du 12^{ème} Cuirassiers, accompagnaient le colonel Boscard pour le dépôt de gerbe.
- Les colonels Boscard et Lambert se sont rendus à Canjuers les 11 et 12 mai, avec la Fédération des Chasseurs et des Chasseurs d'Afrique pour la commémoration de la bataille de San Pablo del Monte (Mexique 5 mai 1863), équivalent pour les Chasseurs d'Afrique de Camerone (Mexique 30 avril 1863) pour les légionnaires. Ils ont représenté l'amicale du 8 RCH aux visites du mémorial d'Indochine et du musée des troupes de Marine à Fréjus, et à la prise d'arme au 1^{er} RCA à Canjuers. Il a été rendu compte de cette activité dans le bulletin de l'amicale de juillet 2018 et dans celui de la fédération.
- La rue du 8^{ème} Chasseurs à cheval, baptisée par la ville d'Orléans en souvenir de notre régiment, qui a été le régiment de tradition de cette ville depuis 1913, devrait être inaugurée en 2019, à l'occasion d'une cérémonie commémorative qui concernera tout l'ancien quartier Sonis.



2/- Projet de mise à jour de l'Historique du régiment.

A l'issue du travail du bureau de l'amicale pour la réfection de notre monument aux morts, il est proposé de s'atteler à la publication de notre historique, complété par :

- L'important travail du colonel F.F. Cochin sur les aspects géographiques des batailles du 8^{ème} Chasseurs à cheval,
- Les éléments recueillis à Vincennes sur la partie Algérie 56-59,
- La période du régiment dérivé du 2^{ème} Hussards de 1965 à 1979 et du 6^{ème} Cuirassiers de 1979 à 1994.

3/ Tour de table.

Sur les propositions du Capitaine Bernard Villegier :

- La commande de calots Chasseurs est en cours, notre trésorier a reçu plus de 10 demandes, ce qui permet d'avoir un prix « au plus juste » ;
- La possibilité d'avoir une AML au pied de notre monument aux morts sera étudiée en suivant plusieurs pistes : Saumur, Gien.

CD et clé USB du capitaine Michel Bouzy : un CD comportant des documents vidéo de l'histoire du 8^{ème} Chasseurs (manifestation hippique de juin 1939, défilé du 14 juillet 1979, convocation verticale Beauce 102, prises d'armes à Olivet,), a été sonorisé par Michel Bouzy, et est disponible sur demande.

Claude Boscard a fourni un lien permettant de la télécharger sur OneDrive :

https://1drv.ms/v/s!AvWSKfmb_Q-fh_gbj0_43ke4_8pZ2Q

In Memoriam

Nos amis, les colonels Delaunay et de Kerchove sont décédés cette année. Le président a envoyé des courriers de condoléances aux familles, et fait déposer une composition florale aux cérémonies d'obsèques. Le bulletin de l'amicale a résumé la carrière militaire de ces deux officiers et rappelé leur contribution à la vie du régiment

Colonel (h) Francis Lambert
Président de l'amicale des anciens du 8^{ème} Chasseurs

AMICALE DES ANCIENS DU 11^{ème} REGIMENT DE CHASSEURS

Notre Assemblée Générale a eu lieu à Vesoul le dimanche 22 avril en présence d'une cinquantaine d'adhérents et suivi d'un repas après la montée des couleurs et du dépôt de gerbe.

Nous nous sommes retrouvés (18) le 12 mai à Canjuers au 1er RCA pour les commémorations de la bataille de San Pablo del Monte, la veille une visite du Mémorial d'Indochine et du Musée des Troupes de Marine à Fréjus, suivi d'un repas de cohésion à Draguignan.

Le 7 Juillet à VERDUN à l'initiative de la Ville de Vesoul et de Gerlingen, (ville Allemande, jumelée avec Vesoul), et le 11^{ème} Régiment de Chasseurs, nous avons été accueillis le matin au Quartier Maginot du 1er Chasseur à Thierville, pour une découverte du matériel. L'après-midi, devant le monument "Les enfants de Verdun morts pour la France », nous avons rendez-vous pour une émouvante cérémonie, avec la participation d'un piquet d'honneur, de la musique et une délégation du 1er RCH dont le Chef de corps ,le Colonel De Courrèges qui déposa une gerbe ainsi que Messieurs les maires de Gerlingen, Vesoul et le Président de l'amicale du 11^{ème} Chasseurs.

Le 1er septembre, dans une bonne ambiance, nous nous sommes retrouvés à la campagne autour d'un méchoui 60 convives, pour une journée conviviale après une cérémonie religieuse et dépôt de gerbe au monument de la commune.

Bien évidemment, le 11 novembre a été célébré avec notre participation à diverses expositions et cérémonies et la salle d'honneur est restée ouverte au public toute la journée.

Nous avons restauré une stèle ou le sous-lieutenant André de Sauvan d'Aramon, engagé au 11^{ème} RCH à St Germain en Laye, en garnison à Vesoul au 4^{ème} Chasseurs, en 1887 le 15 août, entraînait sa monture pour un concours hippique, mais son cheval se cabra et le malheureux cavalier fit une chute sur la chaussée, qui lui fut fatale la stèle avait été érigée par ses camarades, nous remercions vivement Mr Le Maire de Frotey les Vesoul, Mr Schibert pour sa collaboration.

Monsieur Blanc, Président
de l'amicale du 11^{ème} Chasseurs



Salle d'Honneur du 11^{ème} Chasseurs

Nouvelles de l'UNACA et du 1^{er} RCA

Le dimanche 16 septembre 2018, le 4^{ème} escadron du 1^{er} RCA armait un piquet d'honneur pour la cérémonie commémorative des combats de Floing 1870. Cet hommage solennel et émouvant à tous ceux qui se sont sacrifiés sur le champ de bataille, était présidé par le Général Bruno Lacarrière, ancien chef de corps du 1^{er} RCA de 2004 à 2006.

Auparavant l'épopée du général Margueritte avait été évoquée devant le monument qui lui est consacré à Floing par le Commandant Paul Lemaire, président de l'amicale des anciens du 12^{ème} Chasseurs. Lorsqu'il était en garnison à Sedan, son escadron venait entretenir régulièrement le monument des « Braves Gens ».



Des gerbes étaient déposées au monument national des Chasseurs d'Afrique par le Général Lacarrière, Madame Meurie, maire de Floing, le Capitaine Stéphan représentant le chef de corps du 1^{er} RCA, le Chef d'Escadrons Lemaire et M. Scotto d'Appolonia président de l'UNACA.

A l'issue des cérémonies, un pot de l'amitié rassemblait les participants à la mairie de Floing, et un repas au château de Sedan clôturait cette journée d'Histoire et de mémoire.

Monsieur Gérard Scotto, Président UNACA

RAPPEL

Cotisation 2019

Amicales : Nombre de membres cotisants de l'amicale x **2,00 €**

Individuels :

- Membre actif : **25,00 €**
- Membre bienfaiteur à partir de : **30 €**

Versement joint : par chèque à l'ordre de :
« Fédération des Chasseurs et des Chasseurs d'Afrique »

Réponse à adresser à notre trésorier :

M. Bertrand Meerschmann, 4353 rue des Fèves 59226 LECELLES

b_meerschmann@yahoo.fr